



Rapport du Conseil communal au Conseil général de La Sagne relatif à une demande de crédit visant à soutenir l'implantation d'un cabinet médical de groupe aux Ponts-de-Martel

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Depuis un certain temps, les médecins généralistes de la vallée, soit la Dresse Anne Girard de La Sagne et le Dr Stéphane Reymond des Ponts-de-Martel ont annoncé leur prochaine retraite.

Afin de préserver un cabinet médical dans nos villages, le Dr Reymond s'est mis à la recherche de médecins motivés à exercer en milieu rural. Après plusieurs contacts, deux jeunes médecins ont manifesté leur intérêt. Il s'agit de Mme Charlotte Leuba, actuellement cheffe de clinique en médecine interne à l'hôpital Pourtalès et de M. Nicolas Wenger, chef de clinique en médecine interne à l'hôpital de Bienne.

Leur projet est d'assurer une prise en charge médicale en priorité aux patients de la vallée par la création d'un cabinet médical de groupe. Une telle configuration permet aux médecins de partager les frais d'exploitation et de garantir un remplacement en cas d'absence.

Les communes de La Sagne et de Brot-Plamboz ne disposant pas de locaux adaptés à accueillir ce cabinet, les deux médecins ont porté leur choix sur une surface en rénovation à la rue de la Chapelle 3 (ancienne usine Martel), aux Ponts-de-Martel. Le volume de ces locaux semble optimal, tout comme leur situation à proximité de la pharmacie.

De nombreuses localités sont à la recherche de médecins. Il est de coutume, en Suisse, que les communes encouragent les candidats à venir installer leur cabinet sur leur territoire en offrant divers avantages principalement financiers. Dans ce contexte, Mme Leuba et M. Wenger ont rencontré les conseils communaux de la vallée pour leur présenter leur projet et solliciter cet appui.

Les représentants des autorités exécutives des trois communes se sont ensuite réunis pour étudier cette question sur un plan régional. Le projet de salle de radiologie a clairement séduit l'ensemble des conseillers communaux, raison pour laquelle il est soumis aux trois conseils généraux de la vallée une demande de crédit permettant la création de cette infrastructure, en guise de soutien unique à ce projet.

Un appareil de radiographie coûte environ CHF 70'000.- auxquels il faut ajouter les frais d'aménagement des locaux abritant ce système, notamment l'isolation de ces derniers à l'aide de plomb. Le but des conseils communaux est de parvenir à un soutien financier global de CHF 100'000.-.



Nous tenons à souligner que le Conseil communal de Brot-Plamboz a généreusement proposé aux deux autres communes de ne pas recourir à la traditionnelle répartition de cette somme selon le nombre d'habitants de chaque localité, mais d'octroyer un montant fixe de CHF 30'000.-.

Il a alors été convenu de répartir les CHF 70'000.- restants à raison de **CHF 30'000.-** à charge de la Commune de La Sagne et CHF 40'000.- à charge des Ponts-de-Martel. Le montant plus important pris en charge par la Commune des Ponts-de-Martel se justifie par le nombre d'habitants de la localité plus élevé que dans les communes voisines et par l'implantation du cabinet médical de groupe sur son territoire.

Les conseillers communaux de vallée désirent toutefois conditionner ce don à l'engagement formel, via une convention, de Mme Leuba et de M. Wenger d'exploiter ce cabinet médical de groupe durant un minimum de 5 ans et que cet équipement de radiographie reste implanté au cabinet de groupe.

Le Conseil communal pense que Mme Leuba et M. Wenger sont les personnes idéales pour mener à bien ce projet. Notre vallée perdrait largement en qualité de vie et en attractivité si les médecins en place n'étaient pas remplacés. Pour information, les conseils généraux de Brot-Plamboz et des Ponts-de-Martel ont d'ores et déjà accepté ce soutien.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande de soutenir ce projet en acceptant cette demande de crédit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Conseil communal

La Sagne, le 22 février 2021
CC/Adm.